

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2018

DELIBERATION N°18/042

Avenant n° 5 de clôture à la Convention Opérationnelle entre la Commune de Rive de Gier, et l'EPORA Site Centre Ancien

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention Opérationnelle approuvée par délibération N° B03/007 du bureau du 11 mars 2003, signée le 4 avril 2003, l'avenant n°1 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N° B04/022 du Bureau du 9 mars 2004, signé le 19 avril 2004, l'avenant N°2 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N° B04/032 du Bureau du 10 novembre 2004, signé le 9 mars 2005, l'avenant N°3 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N° B05/010 du Bureau du 28 février 2005, signé le 18 mai 2005, l'avenant N°4 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N° B07/022 du bureau du 20 juillet 2007, signé le 25 septembre 2007 entre la Commune de Rive de Gier et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°5 clôturant la convention opérationnelle entre la Commune de Rive de Gier et l'EPORA, relatif au site Centre Ancien.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

12 MARS 2018